



# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 06 septembre 2017 à 20 heures 00 minutes  
Mairie

**Présents :**

M. BARRAULT Serge, Mme BEZELGA Monique, M. BOUCHET Roland, Mme DEBELLE Muriel, Mme DION Nathalie, Mme DORAT Sandrine, Mme GREGOIRE Anne-Marie, M. GREMILLON Maurice, Mme PEAUD Pascale, M. ROGEON Dany, M. TEISSIER Freddy

**Procuration(s) :**

**Absent(s) :**

M. MONTOUX François

**Excusé(s) :**

M. DESOUCHE Dominique, M. MAYORAL Jean-Pierre

**Secrétaire de séance :** M. ROGEON Dany

**Président de séance :** M. BOUCHET Roland

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 12 juillet 2017.

**2017-059 BUDGET DU COMMERCE – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 1 sur le budget du commerce de l'exercice 2017, comme suit :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
2188 (21) autres immobilisations corporelles	- 950,00 €	021 (021) virement de la section de fonctionnement	- 950,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>- 950,00 €</b>		<b>- 950,00 €</b>
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
023 (023) virement à la section d'investissement	- 950,00 €		
6156 (011) maintenance	950,00 €		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>- 950,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>- 950,00 €</b>

**2017-060 DELIBERATION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE) MODIFIANT LA DELIBERATION N° 2017-045 DU 23 MAI 2017**

Dans le cadre de la refonte d'ensemble des régimes indemnitaires de la fonction publique d'Etat, la plupart des régimes indemnitaires existants sont appelés à disparaître pour être remplacés par un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Afin de prendre en compte cette évolution, et après avis du Comité Technique en date du 12 avril 2017, le conseil municipal décide de modifier le régime indemnitaire existant et de mettre en place le RIFSEEP à compter du 1er juillet 2017. Il fixe les plafonds et les conditions d'octroi.

### **2017-061 CRÉATION D'EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ÈRE CLASSE**

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint d'Animation Principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 10 septembre 2017,
- précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### **2017-062 CRÉATION D'EMPLOI DE REDACTEUR PRINCIPAL 1ÈRE CLASSE**

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'un emploi permanent à temps complet de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017,
- précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### **2017-063 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE EN BESOIN TEMPORAIRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer à compter du 20 octobre 2017 pour une durée de 12 mois, un emploi d'Adjoint Technique non titulaire contractuel à temps complet, relevant de la catégorie C, afin d'assurer le bon fonctionnement du service. Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### **2017-064 CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU ET LA COMMUNE D'ASLONNES POUR L'UTILISATION DU GYMNASE ET DU BASSIN D'INITIATION DU COLLEGE DE GENCAY**

Le montant de la contribution de la commune d'Aslonnes s'élève à 2 701,81 € pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- refuse de signer cette convention, la dépense paraissant trop élevée par rapport aux années précédentes,
- et de demande à Monsieur le Maire de solliciter toutes informations complémentaires auprès de la Communauté de Communes du Civraisien (liste des élèves concernées habitant la commune, coût de fonctionnement d'utilisation des locaux et du matériel par les enfants et les associations...).

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire :

- rappelle la cérémonie d'inauguration de la 5<sup>ème</sup> classe ce vendredi 08 septembre ainsi que son organisation,
- propose d'avancer la prochaine réunion du conseil municipal prévue le 24 octobre au 18 octobre 2017 à 20 h. Le conseil municipal accepte cette proposition.

Fait à ASLONNES, le 07 septembre 2017

Le Maire,  
Roland BOUCHET

